Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20251001-20251001p18-DE
Date de télétransmission : 07/10/2025
Date de réception préfecture : 07/10/2025

SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus	:	78
Membres en fonction	:	78
Membres présents	:	52
Membres absents	:	26
Procurations	:	13

Séance du 1er octobre 2025
L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 1er du mois d'octobre à 18 h 00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

Date de convocation	:	25/09/2025
Date de transmission	:	07/10/2025
Date de mise en ligne	:	08/10/2025

Présents :
M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. JUCHS Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :
Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), Mme CHOQUET Sylvie (pouvoir à M. BACHMANN Florian), Mme FERRANDEZ Françoise, M. FUCHS Serge (pouvoir à M. RIBSTEIN André), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GISSY Bertrand (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à Mme RINQUEBACH Ariane), M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), M. KNIBIELY Philippe (pouvoir à Mme GERTEIS Stéphanie), Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul (pouvoir à M. GASSER Lucien), M. MULLER Hubert, M. PILLERI Angelo, Mme ROSSE Christiane (pouvoir à Mme BACH Céline), M. SAVARY Nicolas (pouvoir à M. PISARONI Gabriel), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à Mme SFEIR Lola), M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine (pouvoir à M. LITZLER Thierry)

Secrétaire de séance :
Mme SCHMIDIGER Pascale

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20251001-20251001p18-DE
Date de télétransmission : 07/10/2025
Date de réception préfecture : 07/10/2025

18ème QUESTION

Aménagement d'une piste cyclable entre Blotzheim et Saint-Louis – Approbation du plan de financement et autorisation d'engager les travaux
(DELIBERATION n° 2025-155)

La révision du schéma directeur des liaisons cyclables intercommunales de Saint-Louis Agglomération, approuvée par délibération n°2023-191 du 20 décembre 2023, prévoit l'aménagement d'une liaison cyclable entre Blotzheim et Saint-Louis longeant la RD12Bis en empruntant pour partie l'emprise de l'ancienne voie ferrée.

Actuellement les cyclistes doivent emprunter la route départementale dont le volume de trafic est important. Au regard de la densité et de la vitesse du trafic, il est nécessaire d'aménager un itinéraire sécurisé pour les modes de circulation douce afin de faciliter et sécuriser les déplacements.

Le projet prévoit, depuis Blotzheim, l'aménagement d'une voie verte longeant la RD12Bis sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée empruntant l'ouvrage sous les pistes de l'aéroport, pour rejoindre ensuite la rue de l'EuroEastpark en longeant la zone cultivée en crête du talus des bassins autoroutiers de l'A35.

Le tronçon sous les pistes de l'aéroport a été aménagé sous maîtrise d'ouvrage de l'EuroAirport, dans le cadre des travaux d'agrandissement de la couverture de la RD12Bis via une convention. La participation de SLA pour ces travaux s'élève à 100 000 €.

L'enveloppe financière nécessaire à la réalisation des travaux de part et d'autre de cet ouvrage s'élève selon le chiffrage au stade AVP à 450 000 € HT (hors prestations intellectuelles). Le montant des prestations intellectuelles notamment la maîtrise d'œuvre s'élève à 50 000 € HT. Le montant total de l'opération s'élève donc à 600 000 € HT.

L'opération est éligible à l'obtention de subventions de la Collectivité Européenne d'Alsace au titre du contrat de territoire Sud Alsace 2022-2025 à hauteur de 20% du montant HT de l'opération soit 120 000 €, de l'AggloBasel au titre du programme d'agglomération à hauteur de 39,2% du montant HT de l'opération soit 235 000 € et de l'Etat au titre du Fonds vert à hauteur de 25% d'un montant de 500 000 € HT soit 125 000 € (20,8 % du montant total de l'opération).

Le plan de financement prévisionnel de ce projet se présente ainsi comme suit :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Coût total de l'opération	600 000 € HT	CeA – à hauteur de 20%	120 000 € HT
		AggloBasel – à hauteur de 39,2 %	235 000 € HT
		Etat (Fonds vert) – à hauteur de 20,8 %	125 000 € HT
		Autofinancement SLA – à hauteur de 20 %	120 000 € HT
		TOTAL	600 000 € HT

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20251001-20251001p18-DE
Date de télétransmission : 07/10/2025
Date de réception préfecture : 07/10/2025

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver l'engagement du projet d'aménagement d'une piste cyclable reliant les communes de Blotzheim et Saint-Louis tel que décrit dans la présente délibération, pour un montant global prévisionnel de 600 000 € HT ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel tel que précisé ci-dessus ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les subventions nécessaires au financement des travaux auprès de la CeA au titre du contrat de territoire Sud Alsace 2022-2025, de l'AggloBasel, et de l'Etat au titre du Fonds vert ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à lancer et signer les marchés de travaux nécessaires à l'opération ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre tout acte concourant à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 03 octobre 2025

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION